

LA MUSIQUE AU LYCÉE RENÉ CASSIN :



Cours d'enseignement optionnel dès la seconde :

-Pour tout le monde, ayant ou non une pratique instrumentale en parallèle.

-1H30 par semaine pour écouter, créer de la musique, se produire sur scène, aller à la rencontre de professionnels de la musique.

-Coefficient 2 + 2 au Bac cumulé sur le contrôle continu des années de première et de terminale.

Une chorale :

-Pour tous les élèves qui aiment chanter ou jouer d'un instrument.

-2 heures par semaine pour préparer un spectacle ambitieux (concert au théâtre de Tarare).



L'inscription en enseignement optionnel de musique en seconde se fait lors de l'inscription au lycée fin juin début juillet L'inscription à la chorale ou à l'orchestre se fait lors de l'inscription au lycée fin juin début juillet et en septembre

N'hésitez-pas à contacter les professeurs de musique